

SOLIDARITÉ AVEC AURORE MARTIN

FRANÇAISE, MILITANTE DE LA CAUSE BASQUE, MENACÉE D'EXTRADITION VERS L'ESPAGNE !

Nous refusons l'extradition vers l'Espagne d'Aurore Martin ressortissante française et membre du parti indépendantiste basque Batasuna.

Non au mandat d'arrêt européen contre les opposants politiques.

Le 8 novembre 2010, Mme Aurore Martin ressortissante française, vivant au Pays basque français, s'est vu notifier par la gendarmerie une convocation à se présenter devant le tribunal de Pau pour le 9 novembre.

Le motif étant le mandat d'arrêt européen lancé à son encontre et émanant de l'Espagne, et plus précisément de l'Audience Nationale, tribunal d'exception traitant des affaires de terrorisme.

Acharnement en Espagne contre la dissidence basque :

Cette cour a, ces dernières années, engagé un bras de fer contre la gauche indépendantiste basque ; la cible principale, mais pas unique, étant le parti indépendantiste basque Batasuna.

Celui ci a d'ailleurs été mis hors-la-loi en 2003. Ses dirigeants, mais aussi des militants, ont été arrêtés, emprisonnés, condamnés à des peines de prison à plusieurs reprises. L'un de ses porte-parole connu, Arnaldo Otegi est toujours incarcéré. Un procès se déroule actuellement à Madrid, un autre est programmé en 2011 où devra comparaître son ancienne direction et qui devrait aussi statuer sur le bien-fondé de la mise hors-la-loi de ce parti.

Pour les autorités espagnoles et ses tribunaux, l'ensemble des mouvements revendiquant un processus menant à terme à l'indépendance du Pays basque, dont le parti politique Batasuna, sont considérés comme faisant partie de l'appareil, de l'organisation ETA.

C'est dans ce cadre qu'Aurore Martin est poursuivie par l'Espagne en raison de son appartenance au parti Batasuna, parti certes illégal en Espagne, mais légal sur le territoire français.

Acharnement en France contre Aurore Martin et son parti :

Aurore Martin a déjà fait l'objet de demandes identiques de la part des autorités espagnoles, ces demandes, comme celles à l'encontre d'autres membres français du parti Batasuna ont été, jusqu'à aujourd'hui, rejetées par le tribunal de Pau. Refus avec l'argument aggravant que ces tribunaux d'exception espagnols avaient cautionné des actes de torture.

Aurore Martin est accusée de « participation à une organisation terroriste » en fait, pour un travail politique publique au nom du parti Batasuna en temps que porte-parole pendant plusieurs années.

Les autorités espagnoles lui reprochent sa participation à des conférences de presse, un article paru dans le quotidien basque Gara et d'avoir été un temps salariée du Parti communiste des Terres basques. Parti depuis mis aussi hors-la-loi ; ce qui n'était pas le cas dans la période où Aurore Martin en était la salariée.

C'est pour ces faits, et rien d'autre, qu'Aurore Martin, a été incarcérée le 9 novembre à la prison de Seysses (Haute-Garonne) pendant une semaine, puis relâchée sous contrôle judiciaire.

Sa comparution le 23 novembre devant le tribunal de Pau a confirmé les inquiétudes de ses amis et soutiens politiques. En effet la cour d'appel de Pau a accepté qu'Aurore Martin soit extradée, livrée à l'Espagne où elle encoure une peine de 12 ans de prison.

Aujourd'hui en Pays basque le « *cas Aurore Martin* » a soulevé un vaste mouvement de protestation.

Un panel très large d'organisations, de syndicats, mais aussi plus de 150 élus (maires, députés...) se sont prononcés contre la remise à l'Espagne d'Aurore Martin.

Les organismes des droits humains, la LDH, FIDH et AEDH ont fortement protesté et dénoncent ce qu'elles considèrent comme « *une entente entre Etats pour museler des opposants politiques* ».

Deux importantes manifestations unitaires se sont déroulées à Bayonne, le 27 novembre (1200 manifestants) et le 4 décembre (plus de 2000 !).

Les organisations signataires :

1/ Dénoncent la procédure du mandat d'arrêt européen à l'encontre de militants politiques, son utilisation aujourd'hui contre d'Aurore Martin est totalement inacceptable, les faits reprochés ne peuvent être en aucun cas considérés comme une quelconque activité terroriste.

2/ Estiment que la cour de Cassation de Paris qui doit statuer sur le recours déposé par les avocats d'Aurore Martin se doit d'invalider la décision intolérable de la cour d'appel de Pau.

3/ Exigent que l'Etat français mette fin à cette collaboration répressive avec l'Espagne à l'encontre d'opposants politiques privés d'expression politique et civique depuis de nombreuses années.

4/ S'inquiètent de cette procédure qui, comme le déclare Batasuna, serait un pas nouveau visant à interdire peut être ce parti sur le territoire français.

5/ Exigent que cesse l'acharnement policier et judiciaire de l'Etat français à l'encontre de ce parti.

6/ Invitent chacun à se prononcer avec ses moyens propres auprès des autorités françaises en leur demandant qu'Aurore Martin ne soit pas extradée.

Comité Solidarité Basque de Lille

Comité « Libérez-les ! » de soutien aux prisonniers et réfugiés politiques (59 - 62)

Ligue des Droits de l'Homme (LDH) 59 - 62.

Alliance Rouge et Noire

Proposition de texte à envoyer au ministère de la Justice

**Monsieur Michel Mercier
Ministère de la Justice
13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01**

*Nous (non, prénom) refusons l'extradition d'Aurore Martin
et l'application du mandat d'arrêt européen qui permet
d'incriminer des faits non illégaux en France. »*

Copie au Comité Solidarité Basque de Lille : **csblille@aol.com**